

**Action en contestation de filiation établie par la possession d'état constatée par un acte de notoriété**

ASSIGNATION DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE

Le \_\_\_\_

**A la demande de :**

M. (ou Mme) \_\_\_\_ (nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, profession, domicile)

Ayant pour avocat \_\_\_\_ (nom, adresse, tel, n° vestiaire)

**J'ai,**

**Donné assignation à :**

M \_\_\_\_ (ou Madame) né(e) le \_\_\_\_ à \_\_\_\_ demeurant \_\_\_\_

En présence de Mme (ou Monsieur) \_\_\_\_, mère (ou père) de l'enfant, né(e) le \_\_\_\_ à \_\_\_\_, demeurant \_\_\_\_, appelé(e) à la procédure acte d'huissier délivré le \_\_\_\_

Devant le Tribunal de grande instance de \_\_\_\_

Vous êtes tenu de constituer avocat dans un délai de quinze jours. A défaut de comparaître par l'intermédiaire d'un avocat constitué, vous vous exposez à ce qu'un jugement soit rendu sur les seuls éléments fournis par le demandeur.

**OBJET DE LA DEMANDE**

La filiation de M. \_\_\_\_ né le \_\_\_\_ à \_\_\_\_ a été établie par la possession d'état constatée par un acte de notoriété en date du \_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_

Cette filiation est inexacte, ce que le demandeur a intérêt à établir, notamment parce que \_\_\_\_

La période légale de conception de cet enfant s'étend du \_\_\_\_ au \_\_\_\_

En effet, \_\_\_\_ (apporter les précisions justifiant de l'action en contestation)

L'action en contestation de cette filiation est recevable puisque la délivrance de l'acte de notoriété a eu lieu il y a moins de dix ans.

Il y a lieu de dire que le nom de l'enfant sera désormais celui de \_\_\_\_

L'enfant majeur a consenti à ce changement de nom devant \_\_\_\_ ainsi qu'il en est justifié par la production de \_\_\_\_ (article 1149-1 CPC ; supprimer cette partie s'il n'y a pas de demande de changement de nom).

La présente action entraîne pour le requérant des frais irrépétibles, non compris dans les dépens, qu'il serait inéquitable de laisser à sa charge et qu'il évalue d'ores et déjà à \_\_\_ euros.

Par ces motifs,

Vu les articles 335 du Code civil,

*Il est demandé au Tribunal de :*

annuler la filiation établie entre M. (ou Madame) \_\_\_ à l'égard de l'enfant \_\_\_ ;

dire que M. \_\_\_ portera désormais le nom de \_\_\_ ;

ordonner la transcription du jugement à intervenir sur les actes d'état civil de l'enfant et sur l'acte de notoriété annulé, ainsi que sur l'acte de l'état civil de son conjoint et de ses enfants ;

condamner le défendeur aux dépens dont distraction au profit de Maître \_\_\_ pour ceux dont il aurait fait l'avance sans avoir reçu provision ;